



# Syttom19

**RAPPORT  
ANNUUEL  
2013**

## 1- Consommons mieux jetons moins

## 2- Vous triez, nous recyclons

En 2013 : 18 690 tonnes recyclées

## 3- Vos déchets contiennent de l'énergie, nous les valorisons

En 2013 : 10 768 MW h d'électricité ont été vendus

48 288 tonnes de vapeur auront été vendues et valorisées

### Le mot du Président

#### Ensemble, préservons notre qualité de vie



L'année 2012 avait permis d'engager une transition dans le traitement des déchets notamment pour le devenir de l'usine de valorisation énergétique (UVE) de Saint Pantaléon de Larche.

Le SYTTOM 19 en 2013, a confié à l'entreprise CNIM l'exploitation de l'UVE avec une obligation de modernisation. D'importants travaux ont été réalisés en fin d'année sur le site (traitement sec à la chaux des fumées et remplacement du filtre à manches) avec pour conséquence des résultats de mesures bien inférieures aux limites réglementaires. Nous disposons là d'un outil de production énergétique aux normes, tout à fait performant pour les dix années à venir.

Le SYTTOM 19 a poursuivi sa politique active d'investissement pour optimiser la valorisation énergétique en :

- engageant à l'UVE de Saint Pantaléon de Larche la mise en place d'un turbo alternateur pour produire de l'électricité dès 2014 ;
- réhabilitant le Centre de Tri d'Argentat pour traiter 3 500 tonnes de déchets de collecte sélective ;
- prévoyant une installation de production légumière sous serre chauffée à Rosiers d'Egletons.

Le SYTTOM 19 réalise également la construction du Centre de Transfert de Naves et d'une plateforme de stockage des mâchefers à Rosiers d'Egletons.

Pour l'avenir, le Syndicat va poursuivre activement ses efforts pour abaisser encore les rejets atmosphériques et valoriser au mieux l'énergie et les sous-produits de l'incinération.

Il va orienter ses actions pour optimiser la valorisation en recyclant les mâchefers, en proposant la vente de chaleur à des industriels, en accentuant le soutien à la collecte sélective qui a permis en 2013 de reverser plus de 3 millions d'euros aux collectivités de collecte.

Enfin, toutes ces actions permettront de valoriser les ordures ménagères et de réduire la fraction incinérable de déchets résiduels, tout en faisant en sorte que l'impact environnemental et économique soit acceptable pour vous tous.

**MARC Chatel**



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. PRESENTATION DU SYTTOM 19 .....</b>                                     | <b>4</b>  |
| 1.1. Le syndicat et ses missions .....  | 4         |
| 1.2. Le territoire.....   | 7         |
| 1.3. Les collectivités membres et partenaires.....                            | 8         |
| <b>2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 .....</b>                                  | <b>9</b>  |
| 2.1. Section fonctionnement.....  | 9         |
| 2.2. Section investissement .....   | 10        |
| <b>3. LES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2013 .....</b>                           | <b>11</b> |
| 3.1. Marchés de travaux .....   | 11        |
| 3.2. Marchés de services.....   | 12        |
| 3.3. Marchés de fournitures .....   | 12        |
| <b>4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2013 .....</b>                          | <b>13</b> |
| 4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire .....                    | 14        |
| 4.2. Le tri des emballages ménagers.....                                      | 15        |
| <b>5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE .....</b>                        | <b>18</b> |
| 5.1. Usine de Rosiers d'Egletons .....  | 18        |
| 5.1.1. Type de déchets traités .....  | 18        |
| 5.1.2. Valorisation énergétique.....  | 18        |
| 5.1.3. Sous-produits de combustion.....                                       | 19        |
| 5.1.4. Mesures environnementales .....  | 19        |
| 5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds ..... | 20        |
| 5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques .....           | 20        |
| 5.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche .....                                 | 24        |
| 5.2.1. Type de déchets traités .....  | 24        |
| 5.2.2. Valorisation énergétique.....  | 25        |
| 5.2.3. Sous-produits de combustion.....                                       | 25        |
| 5.2.4. Mesures environnementales .....  | 26        |
| 5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds.....  | 26        |
| 5.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques .....           | 27        |
| <b>6. PROJETS 2014 ET PERSPECTIVES.....</b>                                   | <b>30</b> |
| 6.1. Les projets 2014 .....   | 30        |
| 6.2. Les perspectives.....  | 31        |



# 1. Présentation du Syttom 19

## 1.1. Le syndicat et ses missions

### Le syndicat

#### BUREAU

Le Président + 3 vices-présidents + 7 membres élus  
**Prépare et exécute les décisions du Comité Syndical**

#### COMITÉ SYNDICAL

24 membres désignés par les collectivités adhérentes  
**Décide**

#### PERSONNEL

1 directeur + 3 agents  
**Applique les décisions  
du Comité Syndical et du Bureau**

#### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président, 9 membres élus  
+ la DGCCRF + le Payeur Départemental  
**Étudie les offres et attribue les marchés**

### Les missions

Les missions qui ont été confiées au SYTTOM 19 lors de sa création s'articulent autour de deux axes :

- Organiser **le transport et le traitement des ordures ménagères** sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- Mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Le SYTTOM 19 assure le traitement de deux grandes familles de déchets :

- Les ordures ménagères résiduelles.
- Les produits de collecte sélective.



## Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

La mise en œuvre d'actions en termes de collecte sélective visant à développer les services à disposition des administrés (collecte sélective en porte à porte, déchèterie, communication de proximité...) et les actions de prévention pour inciter à limiter la production de déchets (compostage individuel, achat éco responsable...) vont permettre de réduire la fraction d'ordures ménagères résiduelles que le SYTTOM 19 aura à traiter dans les années à venir.

L'engagement environnemental de chaque habitant du territoire dans sa gestion personnelle des déchets est fondamental pour atteindre les objectifs de diminution que les élus du SYTTOM 19 et des collectivités de collecte souhaitent atteindre.

Si la quantité d'ordures ménagères prise en charge est appelée à diminuer, la fraction qu'il reste à traiter doit l'être dans les meilleures conditions environnementales et économiques.

Soucieux de ne pas laisser aux générations futures les déchets que nous produisons aujourd'hui et favorables à une politique de valorisation maximale des déchets, les élus du SYTTOM 19 ont fait le choix de la valorisation énergétique pour le traitement de cette fraction de déchets.

Les deux centres de valorisation gérés par le SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Égletons traitent aujourd'hui 97 537 tonnes de déchets dont 89 085 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Parallèlement, ces usines produisent une quantité d'énergie importante contribuant ainsi à préserver nos ressources naturelles.

L'usine de Rosiers d'Égletons produit 13 865 MWh électrique, soit environ l'électricité nécessaire à une commune de 7 000 habitants (1 270 tonnes équivalent pétrole).

L'usine de Saint Pantaléon de Larche produit environ 31 387 MWh de vapeur vendus à l'entreprise BLEDINA et aux serres municipales (2 816 tonnes équivalent pétrole).

## Le traitement des collectes sélectives

Les produits de collecte sélective peuvent :

- Soit être valorisés directement dans une usine de recyclage s'ils proviennent d'une collecte mono-matériaux (ex : verre, papier...), dans ce cas-là ils sont revendus au prix du marché par le SYTTOM 19 aux entreprises de recyclage.

- Soit être valorisés après passage sur une chaîne de tri s'ils proviennent d'une collecte multi-matériaux qui regroupe plusieurs produits dans le même récipient (ex : plastiques, cartonnettes, aciers...).

Le choix de la collecte dépend du territoire desservi et des produits à collecter sur le territoire du SYTTOM 19. On retrouve d'une manière générale :

- Des collectes en porte à porte multi-matériaux (papiers, métaux, cartons, plastiques, briques alimentaires) qui doivent être traités sur un centre de tri.

- Des collectes en bornes d'apport volontaire en 3 flux :

- une borne verre qui sera collectée et recyclée directement chez le verrier O-I,
- une borne papier qui sera collectée et recyclée directement chez un papetier,
- une borne multi-matériaux regroupant plastiques, cartons, métaux briques alimentaires, qui sera collectée et devra être traitée sur un centre de tri pour séparer les différents matériaux.

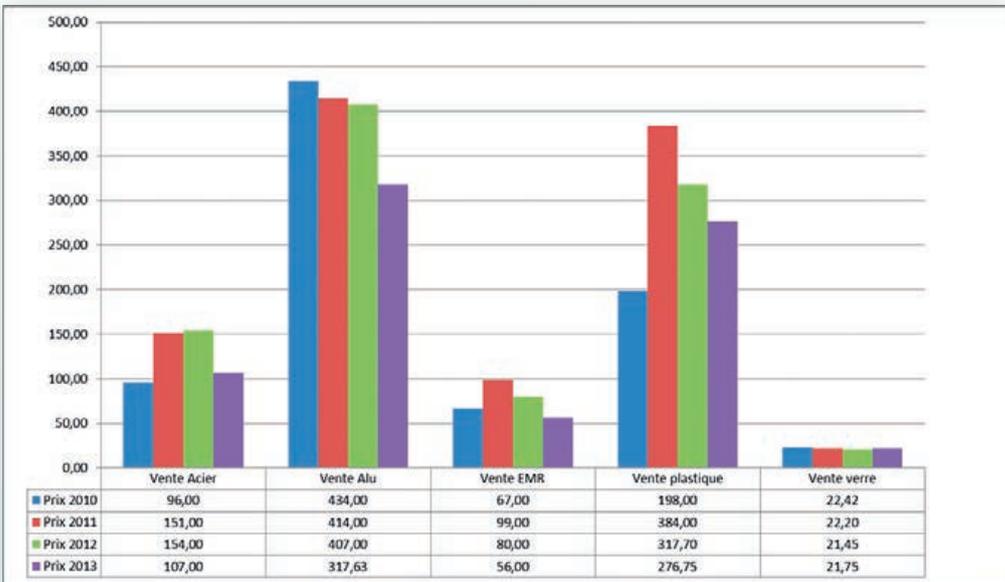
Les produits nécessitant un traitement en centre de tri sont acheminés soit sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste dans le Lot, soit sur le centre de tri d'Argentat.

En ayant renouvelé ses contrats de reprise de matériaux en 2011, le SYTTOM 19 dispose de prix plancher garantissant un prix de rachat minimum pour les produits de collecte sélective.





## Évolution des prix de reprise depuis 2010



Les repreneurs concernés par les contrats de reprise signés par le SYTTOM 19 sont les sociétés :

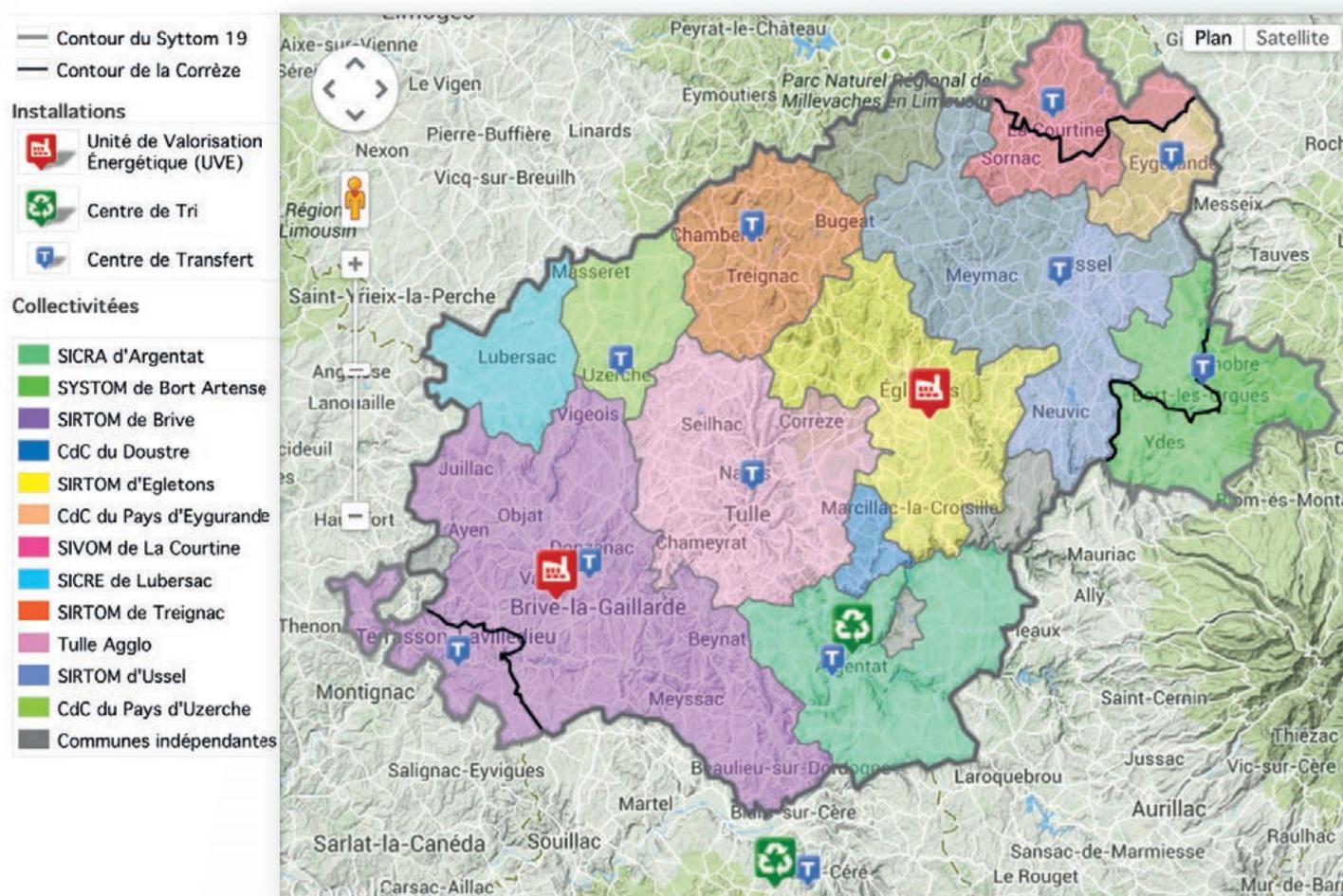
- O-I pour le verre,
- PAPREC pour l'acier et l'aluminium,
- VEOLIA pour les cartons de déchetteries (PCNC 1.05) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR - PCNC 5.02),
- VALORPLAST pour les plastiques (PEHD, PET clair et foncé).



## 1.2. Le territoire

- > 323 communes (soit 265 512 habitants)
- > 286 communes Corrésiennes
- > 13 communes de la Dordogne
- > 16 communes du Cantal
- > 8 communes de la Creuse

Retrouvez notre carte interactive sur [www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)



## 1.3. Les collectivités membres et partenaires

### EPCI membres

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>SICRA d'Argentat</b><br>11 629 habitants<br>Président :<br><b>M. Jean-Pierre LASSERRE</b>                                     | <b>Tulle Agglo</b><br>Communauté d'agglomération<br>42 491 habitants<br>Président :<br><b>M. Michel BREUILH</b>  | <b>SIRTOM de Brive</b><br>155 485 habitants<br>Président :<br><b>M. Yves LAPORTE</b>              |
| <b>SIRTOM d'Égletons</b><br>15 807 habitants<br>Président :<br><b>M. André LAURENT</b>   | <b>SIRTOM d'Ussel</b><br>21 504 habitants<br>Président :<br><b>M. Michel SAUGERAS</b>                            | <b>SYSTEM de de Bort Artense</b><br>13 526 habitants<br>Président :<br><b>M. Marc MAISONNEUVE</b> |
| <b>Communauté de Communes du Doustre et du Plateau des Étangs</b><br>1 324 habitants<br>Président :<br><b>Mme France ROUHAUD</b> | <b>Communauté de Communes du Pays d'Égurande</b><br>2 635 habitants<br>Président :<br><b>M. Pierre CHEVALIER</b> | <b>SIVOM de la Courtine</b><br>3 438 habitants<br>Président :<br><b>M. Henri GRANET</b>           |
|  | <b>SIRTOM de Treignac</b><br>7 853 habitants<br><b>M. Philippe JENTY</b>   |   |

### Communes isolées membres

- Servières-le-Château
- Soursac

### Collectivités partenaires

- SYDED 46
- SIETOM DES 4 CANTONS

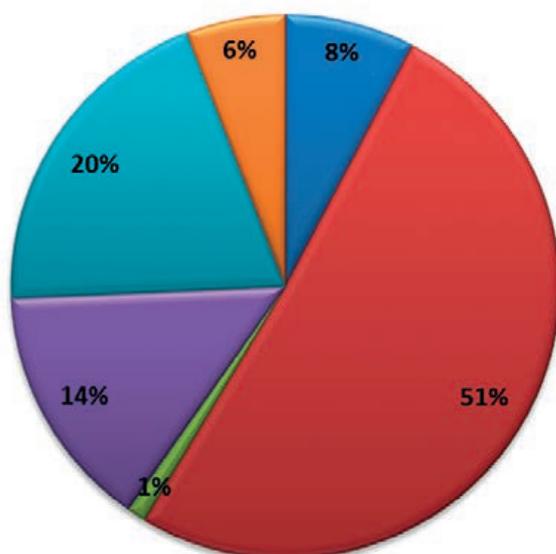


# 2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

## 2.1. Section de fonctionnement

Dépenses : 15 213 683 €

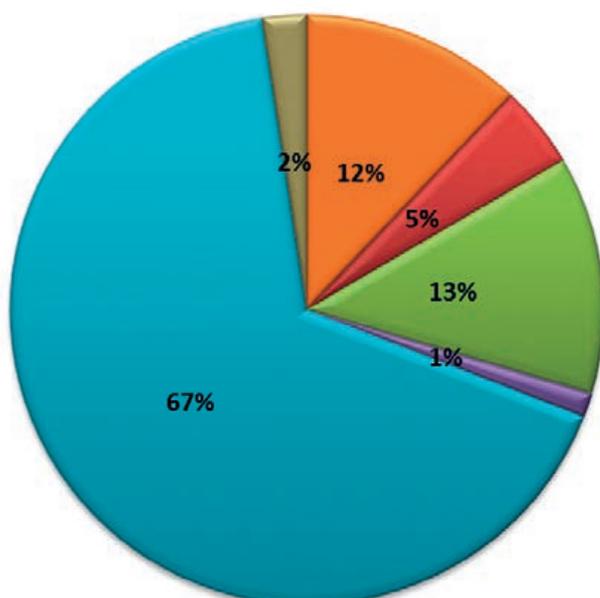
### Fonctionnement: Dépenses 2013



- Transport : 1 164 187 €
- Incinération : 7 748 733 €
- Etudes et honoraires divers : 170 335 €
- Tri : 2 219 203 €
- Reversement aux SIRTOM des produits de collecte sélective : 3 020 984 €
- Frais généraux : 890 240 €

Recettes : 17 090 422 €

### Fonctionnement: Recettes 2013



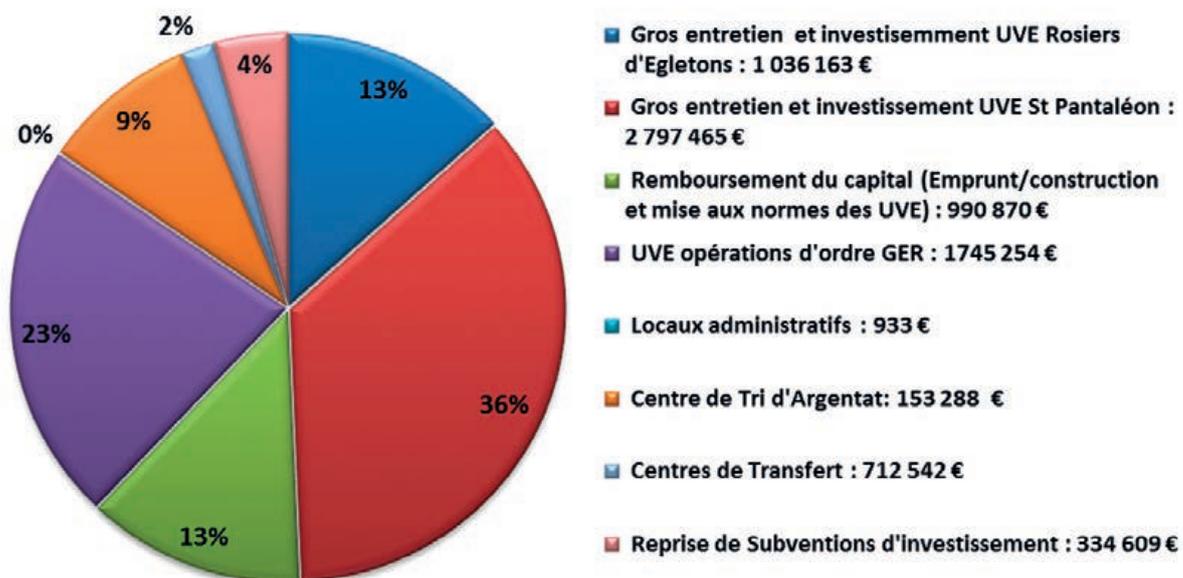
- Vente d'énergie et de sous-produits sur les unités de valorisation énergétique : 2 064 254 €
- Vente des matériaux de collecte sélective : 766 232 €
- Soutien Eco-Emballages : 2 224 679 €
- Soutien Eco-Follo : 226 070 €
- Participation syndicats et communes : 11 399 070 €
- Subventions et recettes diverses : 410 117 €



## 2.2. Section d'investissement

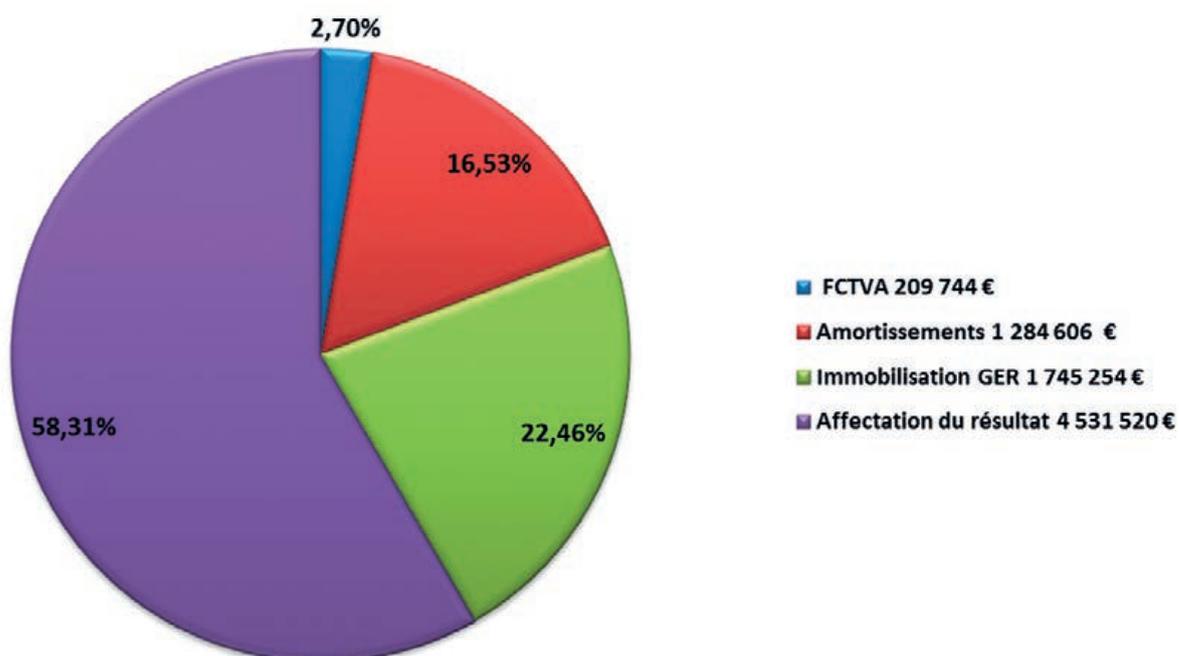
Dépenses : 7 771 125 €

### Répartition des dépenses d'investissement 2013



Financement : 7 771 125 €

### Répartition des recettes d'investissement 2013



# 3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2013

## 3.1. Marchés de travaux

A) Marché(s) dont le montant est compris entre 20 000 € H.T. et 89 999,99 € H.T. :

| N° marché | Objet du marché   | Date notification | Attributaire       | Code postal |
|-----------|---|-------------------|--------------------|-------------|
| 13-111    | Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un Centre Technique à Naves – Lot n°07 : Serrurerie   | 10/04/2013        | CHOUZENOUX         | 19360       |
| 13-111    | Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un Centre Technique à Naves – Lot n°15 : Pont bascule pour le centre de transfert                             | 10/04/2013        | PRECIA-MOLEN       | 31240       |
| 2013-3    | Mise en place d'un préleveur en continu de dioxines/furannes à l'UIOM de Rosiers d'Égletons – Lot n°1 : Fourniture et installation du préleveur de dioxines et furannes | 25/06/2013        | ENVIRONNEMENT S.A. | 78304       |
| 2013-3    | Mise en place d'un préleveur en continu de dioxines/furannes à l'UIOM de Rosiers d'Égletons – Lot n°2 : Modification de la cheminée                                     | 26/06/2013        | CHEMITHERM         | 76150       |
| 2013-5    | Travaux de chaudronnerie et filtration pour le remplacement du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche – Lot n°2 : Travaux de filtration                    | 12/07/2013        | MORTELECQUE        | 59185       |
| 2013-11   | Travaux de traçage et calorifuge pour le remplacement du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche  | 18/07/2013        | TRAVISOL           | 76330       |
| 2013-16   | Travaux d'électricité pour la remise en état du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche   | 22/07/2013        | ALLEZ ET CIE       | 19100       |

B) Marché(s) dont le montant est compris entre 90 000 € H.T. et 199 999,99 € H.T. :

| N° marché | Objet du marché  | Date notification | Attributaire                     | Code postal |
|-----------|--|-------------------|----------------------------------|-------------|
| 13-111    | Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un Centre Technique à Naves – Lot n°16 : Équipement de transfert | 09/07/2013        | LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS | 24580       |
| 2013-17   | Décolmatage du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche   | 19/07/2013        | LAB SA                           | 69007       |

C) Marché(s) dont le montant est compris entre 200 000 € H.T. et 4 999 999,99 € H.T. :

| N° marché | Objet du marché   | Date notification | Attributaire       | Code postal |
|-----------|---|-------------------|--------------------|-------------|
| 13-111    | Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un Centre Technique à Naves – Lot n°00 : Terrassement, voirie, réseaux divers                 | 10/04/2013        | PIGNOT T.P.        | 19600       |
| 13-111    | Construction d'un Centre de Transfert des OMR et EMR et d'un Centre Technique à Naves – Lot n°01 : Gros œuvre   | 10/04/2013        | POUQUET            | 19000       |
| 2013-2    | Conception-réalisation des travaux de modernisation du processus du centre de tri de déchets ménagers recyclables                                       | 12/07/2013        | IRIS               | 19270       |
| 2013-5    | Travaux de chaudronnerie et filtration pour le remplacement du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche – Lot n°1 : Travaux de chaudronnerie | 12/07/2013        | LEMARCHAND         | 14350       |
| 2013-10   | Démontage-levage-montage pour le remplacement du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche  | 24/07/2013        | CNIM Centre France | 83507       |
| 2013-9    | Construction d'une plateforme de stockage de mâchefers et d'une zone de retournement pour poids lourds à l'UIOM de Rosiers d'Égletons                   | 10/09/2013        | EUROVIA            | 19000       |
| 2013-7    | Mise en place d'une unité de production électrique à partir des énergies thermiques fatales sur l'UVE de St Pantaléon de Larche                         | 07/11/2013        | CNIM               | 75008       |



### D ) Marché(s) dont le montant est supérieur à 5 000 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

## 3.2. Marchés de services

### A) Marché(s) dont le montant est compris entre 20 000 € H.T. et 89 999,99 € H.T. :

| N° marché | Objet du marché   | Date notification | Attributaire     | Code postal |
|-----------|---|-------------------|------------------|-------------|
| 2013-19   | Assistance technique au suivi de la remise en état du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche | 18/07/2013        | LAB SA           | 69007       |
| 2013-25   | Transport des mâchefers de l'UVE de St Pantaléon de Larche  | 31/12/2013        | VEOLIA PRO-PRETE | 19100       |

### B) Marché(s) dont le montant est compris entre 90 000 € H.T. et 129 999,99 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

### C) Marché(s) dont le montant est compris entre 130 000 € H.T. et 1 999 999,99 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

### D) Marché(s) dont le montant est supérieur à 200 000 € H.T. et 4 999 999,9 € H.T. :

| N° marché | Objet du marché  | Date notification | Attributaire      | Code postal |
|-----------|--|-------------------|-------------------|-------------|
| 2012-06   | Traitement et valorisation des mâchefers des UVE de St Pantaléon de Larche et Rosiers d'Égletons – Lot n°1 : Traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine de valorisation énergétique de St Pantaléon de Larche | 04/01/2013        | PIGNOT T.P.       | 19600       |
| 2012-06   | Traitement et valorisation des mâchefers des UVE de St Pantaléon de Larche et Rosiers d'Égletons – Lot n°2 : Traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine de valorisation énergétique de Rosiers d'Égletons     | 04/01/2013        | PIGNOT T.P.       | 19600       |
| 2031-8    | Traitement et valorisation des mâchefers des UVE de St Pantaléon de Larche et Rosiers d'Égletons – Lot n°3 : Traitement des mâchefers non valorisables   | 03/05/2013        | NCI ENVIRONNEMENT | 19100       |

### E) Marché(s) dont le montant est supérieur à 5 000 000 € H.T. :

Aucun marché dans cette tranche

## 3.3. Marchés de fournitures

Aucun marché



# 4. BILAN TRAITEMENT DES DECHETS 2013

Pour l'année 2013, 105 470 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19. Les unités de valorisation énergétique ont permis de traiter 97 537 tonnes **d'ordures ménagères résiduelles et de déchets industriels** :

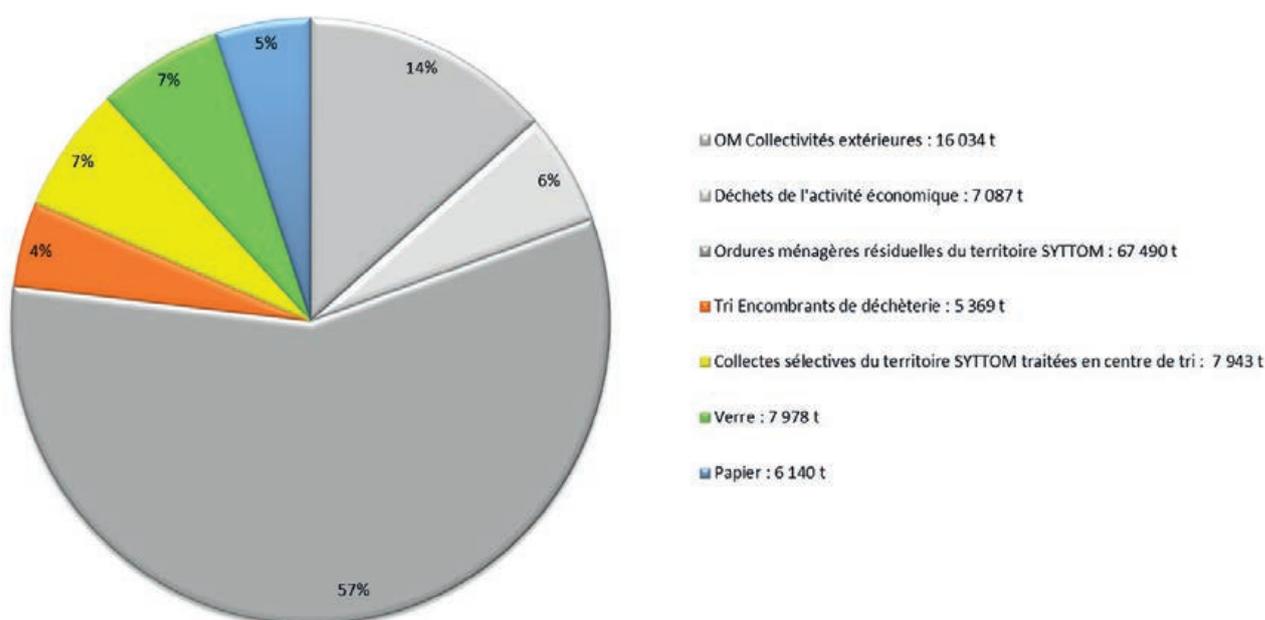
- > 67 681 tonnes provenant de la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SYTTOM 19.
- > 5 369 tonnes d'encombrants de déchèteries triés et valorisés.
- > 8 452 tonnes de déchets traités proviennent de l'activité économique, il s'agit pour la majorité des déchets d'entreprises du territoire.
- > 11 446 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SYDED 46 (syndicat de traitement des déchets du Lot) avec lequel un partenariat perdure depuis 2002.
- > 4 589 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SIETOM des 4 cantons dans le Cantal.

Les centres de tri du SYDED 46 et du SICRA ont permis de trier **7 933 tonnes d'emballages** (1 718 t sur le centre de tri du SICRA et 6 215,85 t sur le centre de tri du SYDED 46).

**Le partenariat** avec le SYDED 46 permet une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze, assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet de diminuer les coûts de fonctionnement des deux structures et d'optimiser les transports en réduisant les voyages à vide.

Répartition des déchets traités par le SYTTOM 19 en 2013



## 4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire

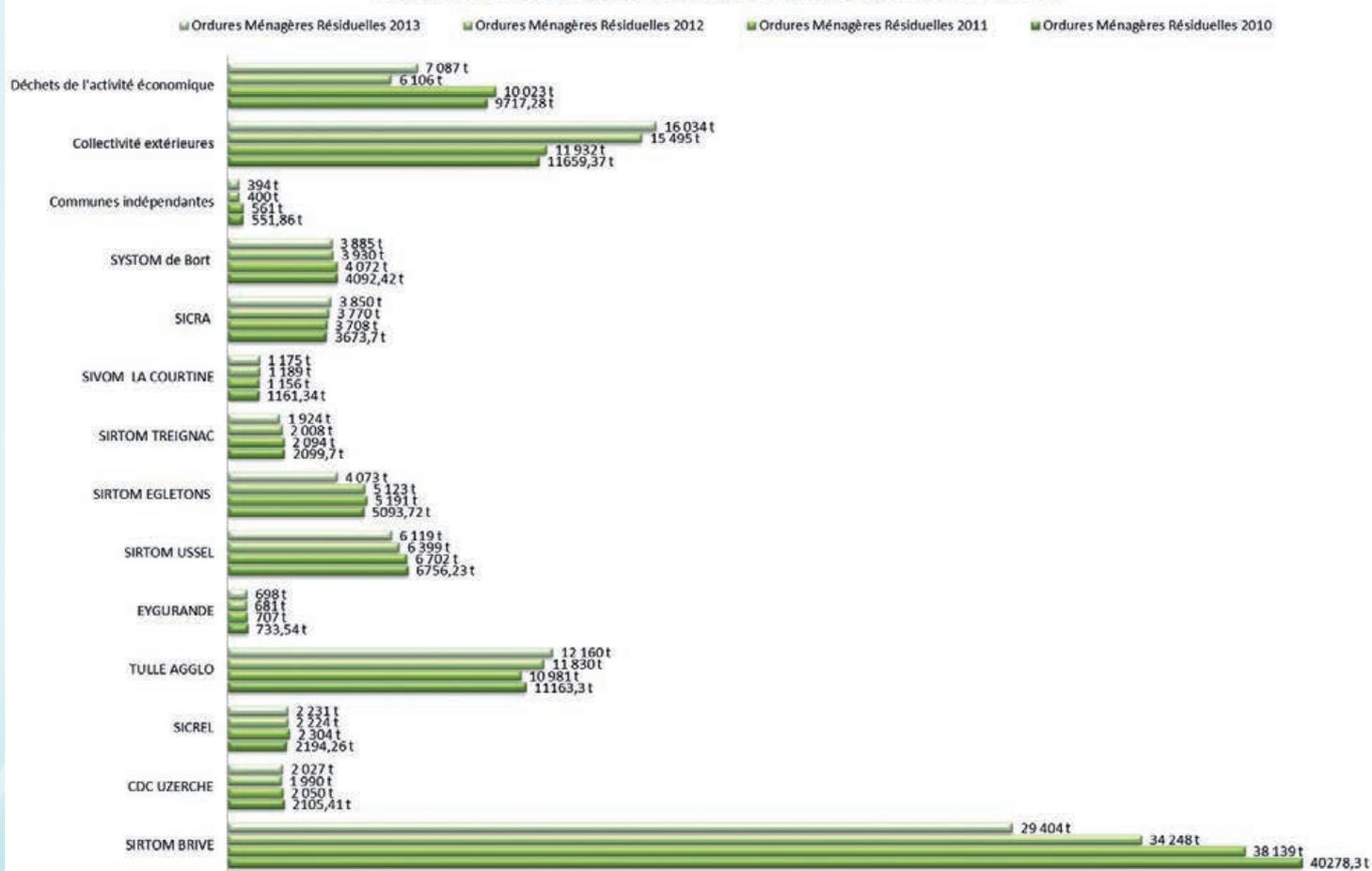
Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 67 681 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2013 pour 73 794 tonnes en 2012, soit - 8,3 % sur une année.

Les efforts en termes de prévention dans les collectivités adhérentes et le développement de la collecte sélective sur la totalité du territoire du SYTTOM 19 offrent leurs premiers résultats. La production d'ordures ménagères résiduelles est de 261 kg/habitant/an en moyenne sur le territoire.

Le coût de transport et de traitement des OM avait été fixé à 109 € TTC/t pour l'exercice 2013 ; compte tenu des augmentations de TVA et de TGAP fixé par la loi de finance 2014, ce prix devrait être impacté de l'augmentation de TVA supportée par le SYTTOM 19 (7 % à 10 %).



Répartition des ordures ménagères traitées par le SYTTOM 19



## 4.2. Le tri des emballages ménagers



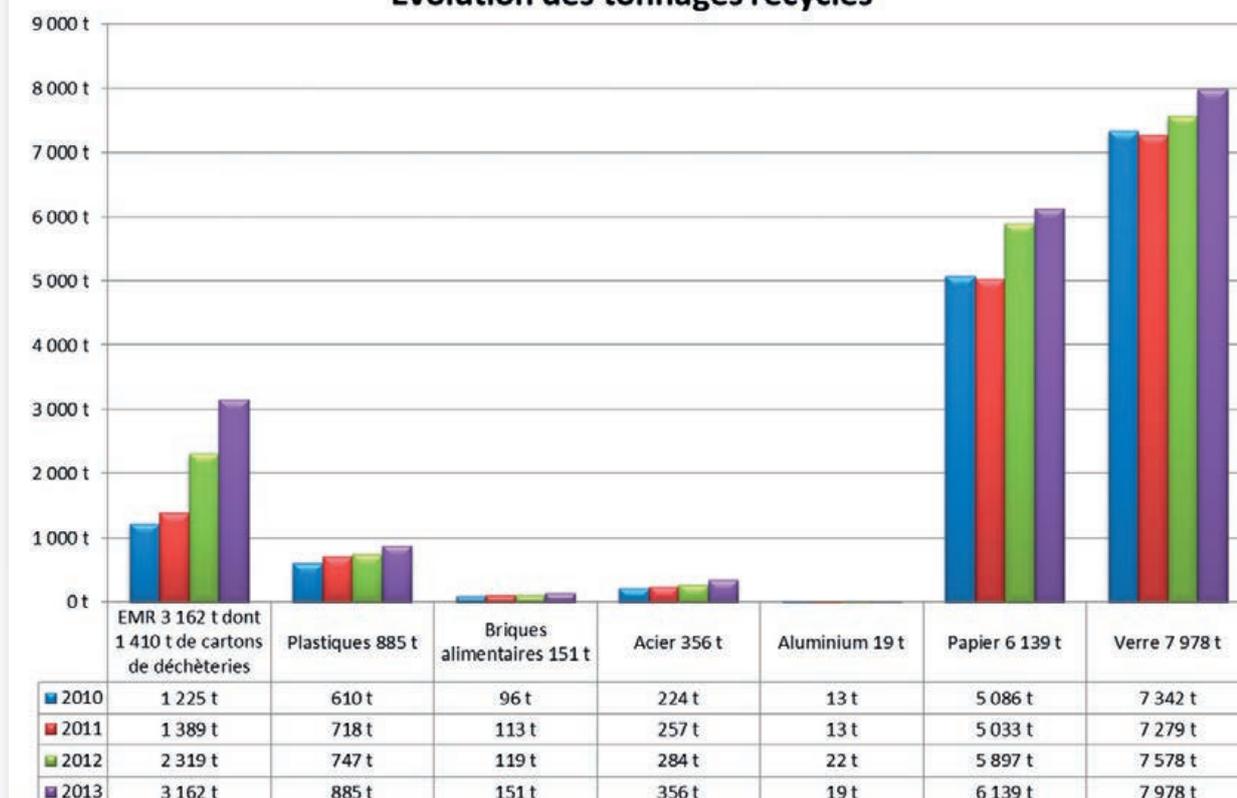
Concernant les collectes sélectives en mélange nécessitant un traitement en centre de tri, 7 943 tonnes ont été traitées pour les collectivités adhérentes au SYTTOM 19 :

- > 1 728 tonnes sur le centre de tri d'Argentat
- > 6 215 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste

La production d'emballages livrés aux filières de recyclage s'établit à 6 189 tonnes en sortie de centre de tri.

L'écart entre le tonnage entrant et la production s'explique par les refus de tri entrant autour de 15%, la freinte (évaporation de l'eau et extraction des particules fines contenues dans les collectes sélectives) autour de 5% et les stocks restant en fin d'année non évacués.

Evolution des tonnages recyclés

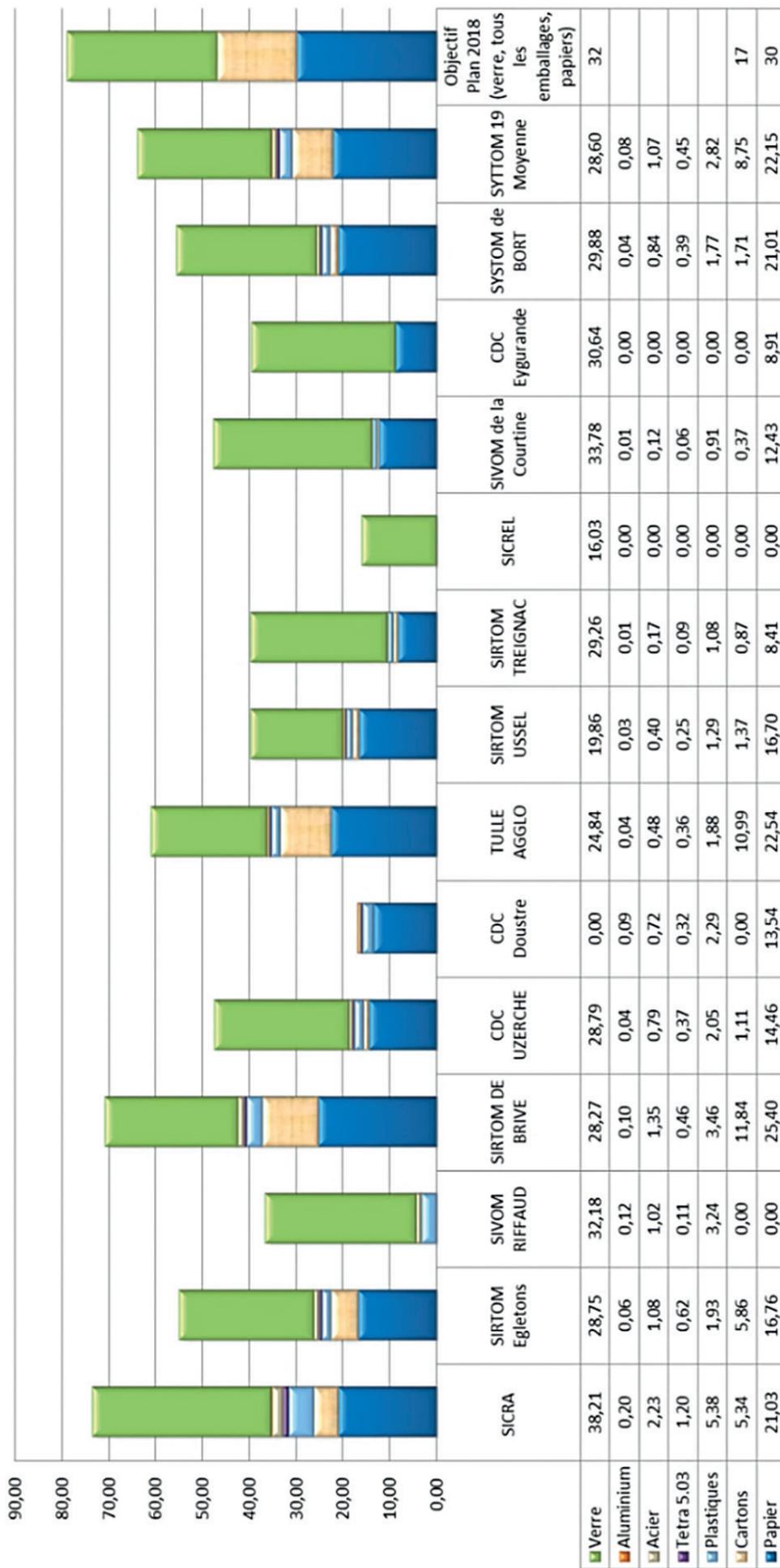


Depuis 2010, on constate une progression sensible notamment du papier : + 21 %, des emballages avec l'intégration des cartons de déchetteries : + 43,6 % et du verre avec seulement + 9 % (+5 % entre 2012 et 2013).

Concernant le verre, des efforts restent à faire pour atteindre dans un premier temps l'objectif du plan départemental qui est de 32 kg/an/hab. La moyenne du SYTTOM 19 pour 2012 est de 28,6 kg/hab.



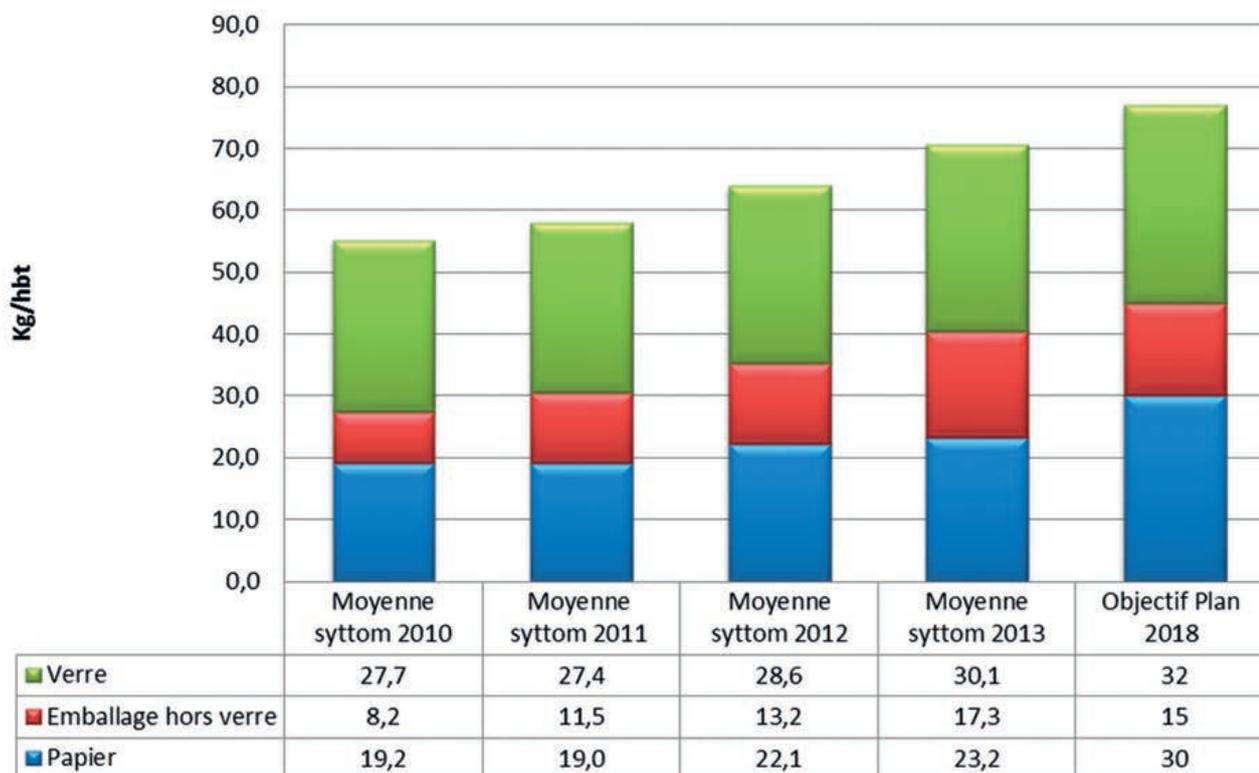
## Production d'emballages par collectivité en kg/hab/an



Les écarts de performance entre les différentes collectivités et les objectifs à atteindre dans le cadre du plan départemental de gestion des déchets montrent que des efforts sur la collecte des produits à recycler doivent être poursuivis.

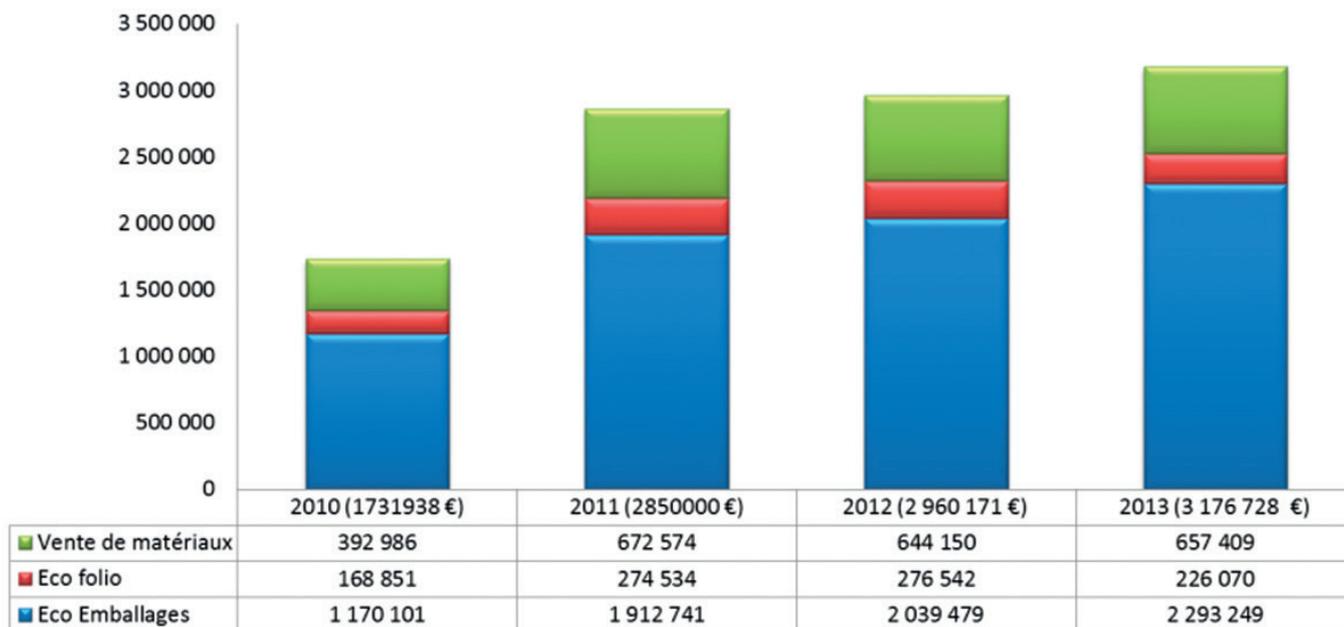


## Valorisation des recyclables et objectifs du plan



On constate une évolution positive des produits recyclés depuis 2010, mais les objectifs du plan en terme de collecte de verre et de papier ne sont pas encore atteints.

## Recettes de collecte sélective (REP + vente matériaux)



Entre 2010 et 2013, les recettes globales de collecte sélective reversées intégralement aux collectivités de collecte sont en hausse.



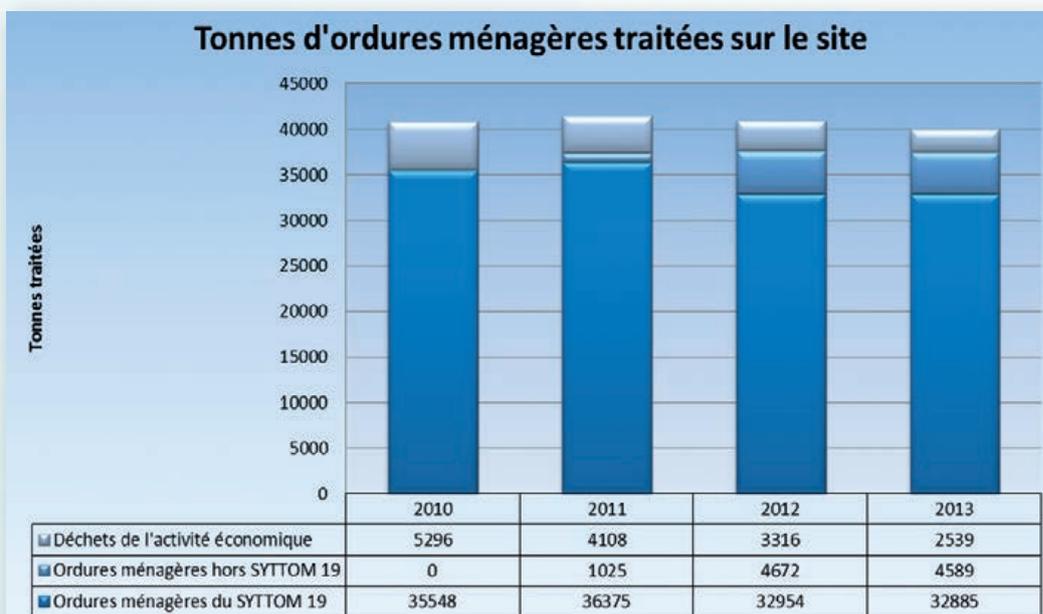
# 5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

## 5.1. Usine de Rosiers d'Égletons

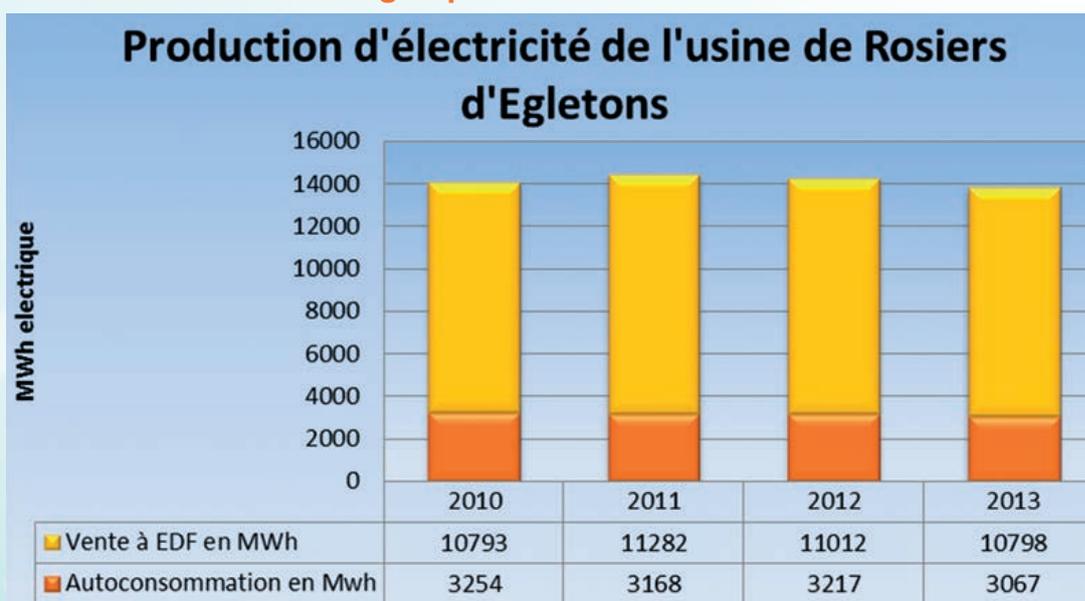
### 5.1.1. Type de déchets traités

Sur l'U.V.E. de Rosiers d'Égletons, les proportions de tonnages traités ont légèrement baissé : ce sont 40 013 tonnes de déchets qui auront été traitées sur le site en 2013 contre 40 952 t en 2012.

Pour la majorité (37 474 tonnes), il s'agit d'ordures ménagères dont 4 589 tonnes proviennent du département du Cantal, et d'encombrants de déchetteries pour 5 369 tonnes.



### 5.1.2. Valorisation énergétique



Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 13 865 MW, dont 10 798 MW auront été vendus à EDF.

Outre la recette pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.

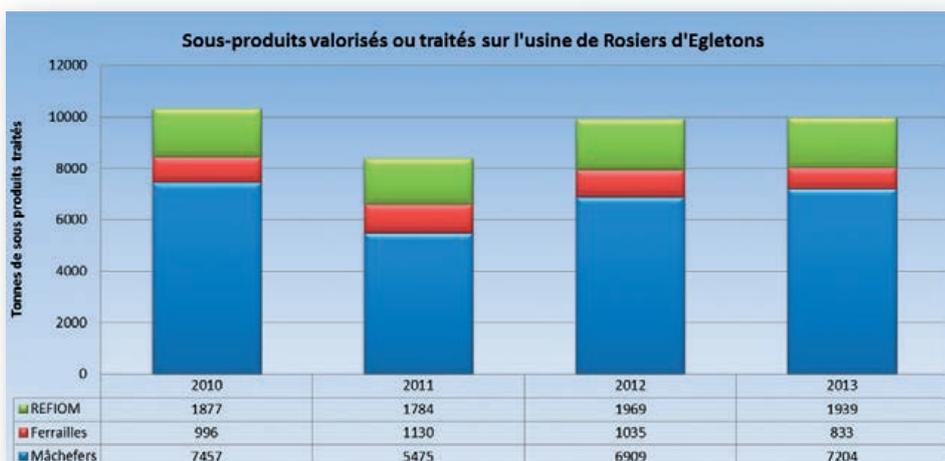


### 5.1.3. Sous-produits de combustion

Concernant la production de sous-produits de combustion, on distingue la ferraille, les mâchefers et les REFIOM.

La ferraille produite est revendue à un recycleur local.

Les mâchefers ont fait l'objet d'une valorisation par utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés.

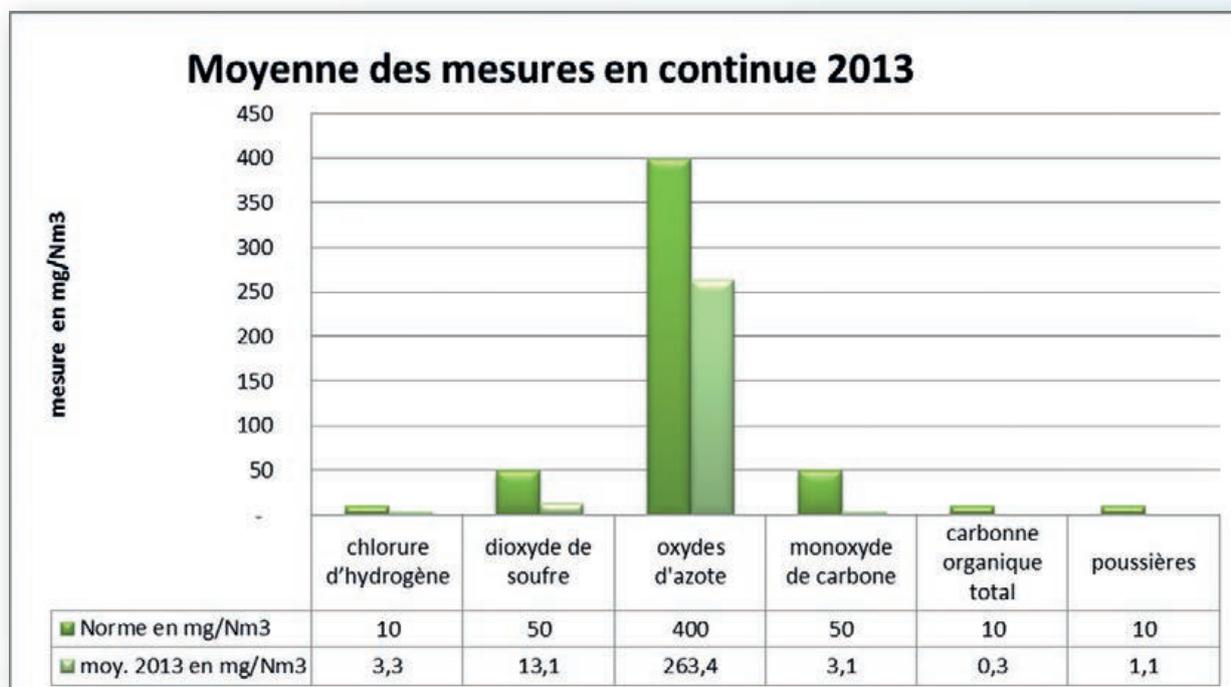


Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production aura pu être utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme.

Enfin, les REFIOM auront été envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.

### 5.1.4 Mesures environnementales

Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.



### 5.1.5 Résultats des mesures semestrielles en dioxine et métaux lourds

|                            |        |                                   | 1 <sup>ere</sup> mesure | 2 <sup>eme</sup> mesure |
|----------------------------|--------|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                            |        | Limites de l'arrêté du 20/09/2002 | 2013-1                  | 2013-2                  |
| <b>Dioxines - furannes</b> | ng/Nm3 | 0,1                               | 0,002                   | 0,002                   |
| <b>Métaux lourds</b>       | mg/Nm3 | 0,5                               | 0,055                   | 0,029                   |
| <b>Thallium-Cadmium</b>    | mg/Nm3 | 0,050                             | 0,0011                  | 0,0009                  |
| <b>Mercure</b>             | mg/Nm3 | 0,1                               | 0,003                   | 0,0018                  |

### 5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant. Ainsi, du 17 juin au 19 juillet pour la collecte des retombées atmosphériques et du 27 juin au 04 juillet pour le prélèvement en air ambiant, LIMAIR a mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2013.

#### Mesures dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

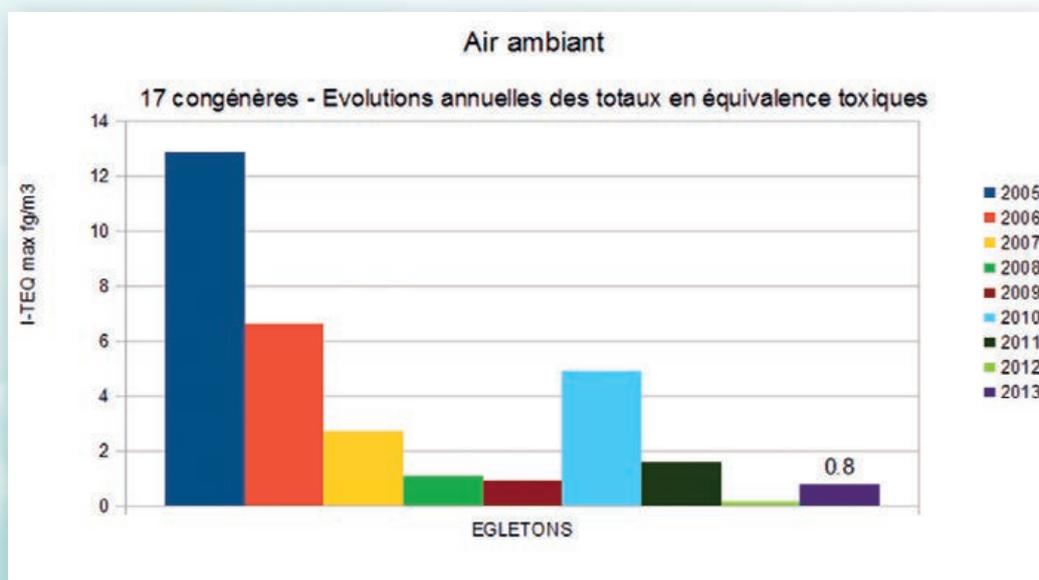
L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en femto-grammes/Nm3 soit 10<sup>-15</sup> grammes.

Les teneurs en métaux lourds sont en faibles concentrations à proximité de l'UVE, seuls le manganèse, le nickel et le plomb se démarquent dans le profil du site.



Préleveur d'air ambiant DA80

| µg/m3                 | Nickel    | Arsenic  | Cadmium  | Plomb      |
|-----------------------|-----------|----------|----------|------------|
| Mesures               | 0,3       | 0,3      | 0        | 1,6        |
| <b>Réglementation</b> | <b>20</b> | <b>6</b> | <b>5</b> | <b>500</b> |



\* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

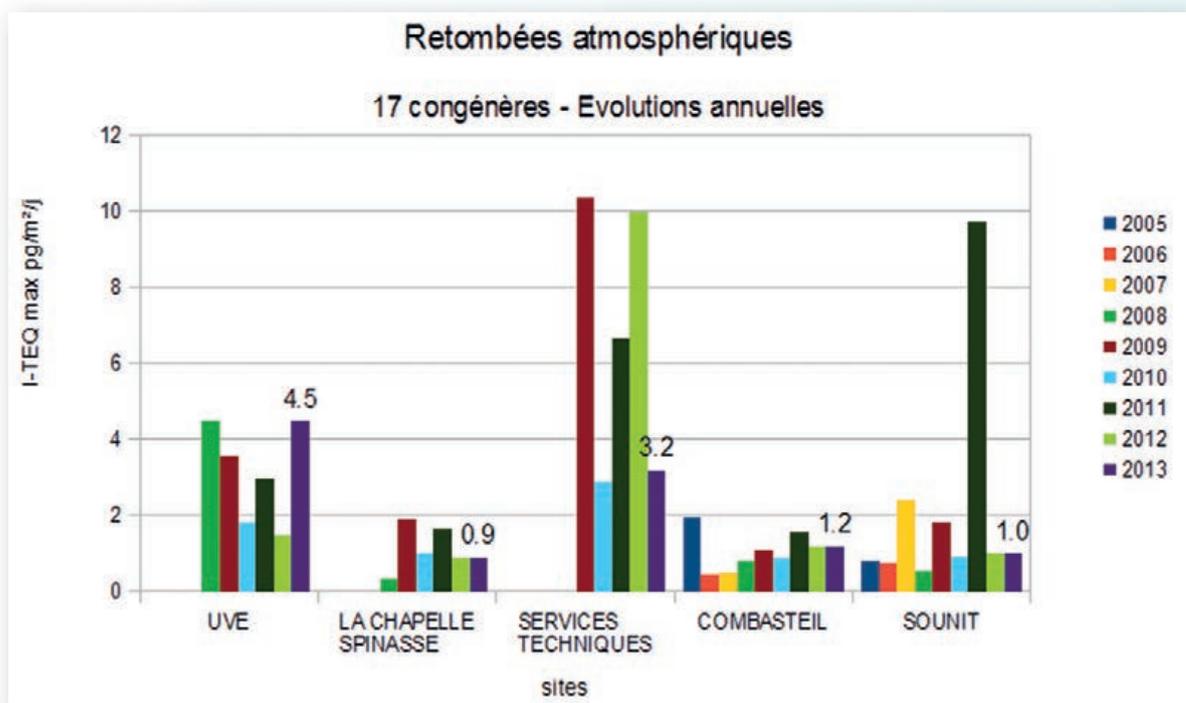


## Mesures des retombées atmosphériques



### Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Egletons

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Combasteil), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.





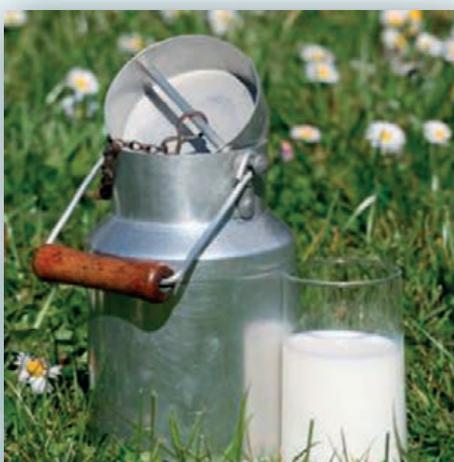
Par rapport aux données des années précédentes et notamment de 2012, les résultats obtenus dans les retombées atmosphériques pour les 17 congénères sont stables pour les sites de la Chapelle Spinasse, de Combasteil et de Sounit, et en diminution pour le site des services techniques, qui restent cependant à 3.22 I-TEQ pg/m<sup>2</sup>/j. Seul est en augmentation le site de mesure situé dans l'enceinte même de l'UVE de Rosiers d'Egletons, passant de 1.5 I-TEQ pg/m<sup>2</sup>/j à 4.5 I-TEQ pg/m<sup>2</sup>/j. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par les conditions météorologiques par vents relativement faibles sur la période de mesure, favorisant la stagnation des émissions à proximité de leur source.



### Mesures dans le lait

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être ramené aux valeurs de l'OMS.

| Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG |      |      |      |      |      |
|--|------|------|------|------|------|
| Seuil réglementaire  | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
| 1,75   | 0,42 | 0,47 | 0,32 | 0,15 | 0,16 |



Avec 0,15 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse relevé, le nouveau niveau d'intervention abaissé par rapport au précédent n'est pas dépassé.

**A titre de comparaison, les analyses effectuées en 2009 sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQ max OMS pg/g de MG mesuré.**



## Mesures dans les végétaux

En complément, des prélèvements ont été réalisés dans des végétaux (choux frisés) implantés dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Égletons, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin est laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.



| Total dioxines + furannes<br>(I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche) | UVE ROSIERS D'EGLETONS | TEMOIN |
|--|------------------------|--------|
| Maximum  | 0,032                  | 0,042  |

La valeur maximale de 0.032 pg I-TEQ/g de matière fraîche est en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ/g de matière fraîche. En comparaison, l'analyse réalisée sur un chou laissé sous serre donne un résultat de 0.042 pg I-TEQ/g sur la même période.

## Mesures dans le miel

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec l'association l'Abeille Corrézienne.

Le prélèvement de miel s'est effectué sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Après analyse, la concentration maximale totale est de 0.06 pg I-TEQ/g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ/g de produit.



## 5.2 Usine de Saint Pantaléon de Larche

Le SYTTOM 19 a confié à l'entreprise CNIM Centre France, filiale du groupe CNIM, l'exploitation de l'UVE pour une durée de 10 ans avec notamment la modernisation de la valorisation énergétique et du traitement des fumées.

D'importants travaux ont été réalisés sur le site en 2013, donnant lieu à un arrêt de 6 semaines du 4 novembre au 11 décembre 2013.

Le traitement de fumées humide a été remplacé fin 2013 par un traitement sec à la chaux permettant :

- de maximiser la production énergétique et de traiter l'ensemble des polluants dans un seul et même traitement,
- de réduire fortement la consommation d'eau de l'UVE tout en supprimant le rejet d'effluent vers la station d'épuration,
- un traitement complémentaire de réduction des oxydes d'azote qui assure également la destruction des dioxines gazeuses.

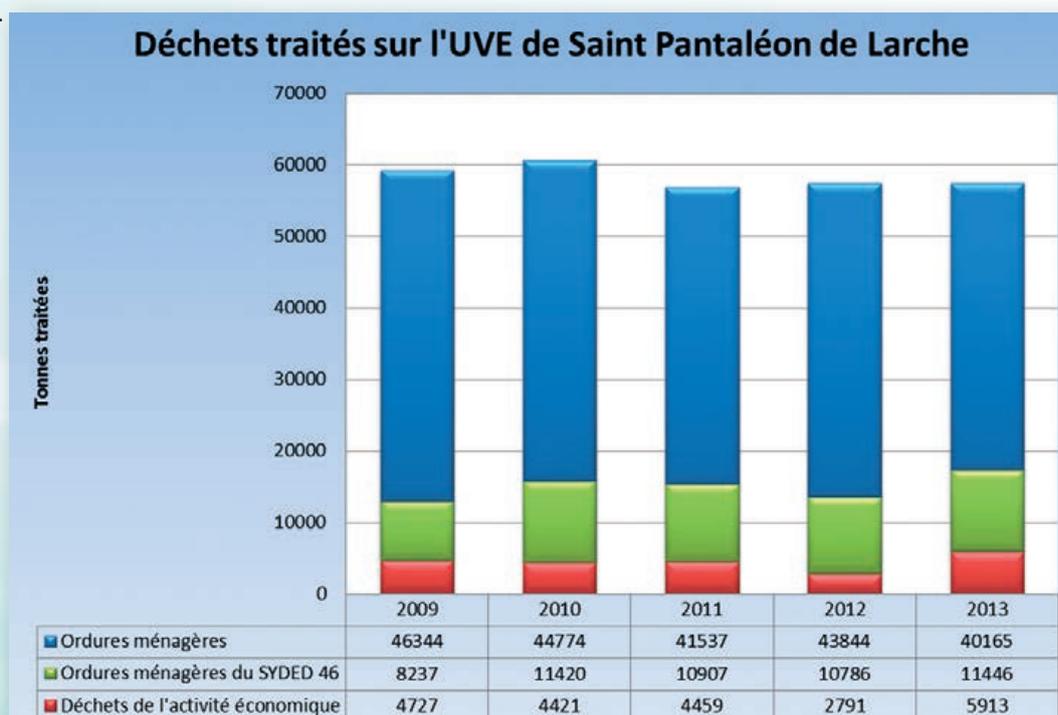
Le filtre à manche hors d'usage a également été remplacé, l'ancien filtre reste sur le site le temps que l'expertise judiciaire en cours à la demande du SYTTOM 19 soit terminée.

Cette nouvelle technologie aura également permis la diminution du panache à la cheminée de l'usine.

### 5.2.1. Type de déchets traités

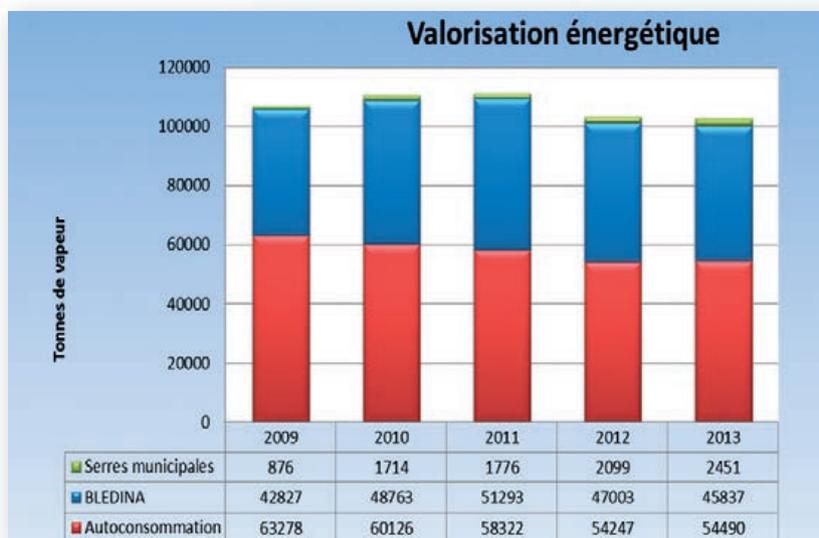
Les déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche sont essentiellement des ordures ménagères et des déchets liés à l'activité économique.

La quantité de déchets traités en 2013 est de 57 524 tonnes contre 57 422 tonnes en 2012.



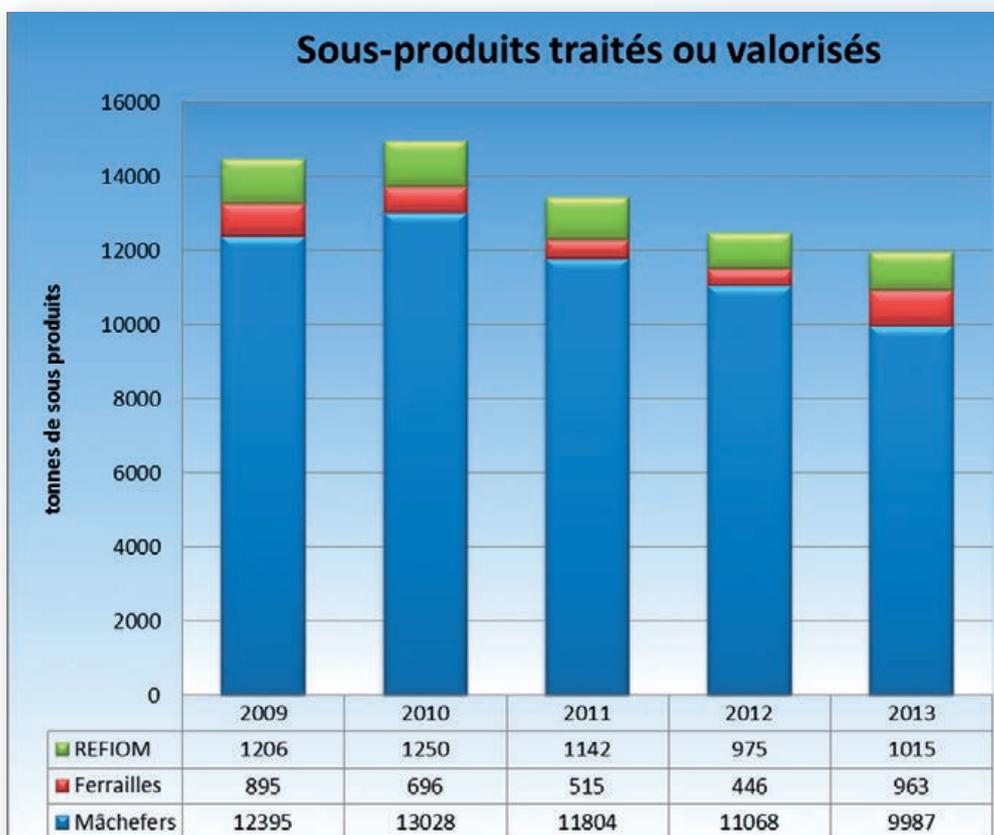
## 5.2.2. Valorisation énergétique

La quantité de vapeur livrée à BLEDINA est en baisse par rapport aux années précédentes mais demeure proche du niveau de 2010. Il est à noter que l'installation a dû être arrêtée 6 semaines fin 2013 pour modifier le traitement de fumée.



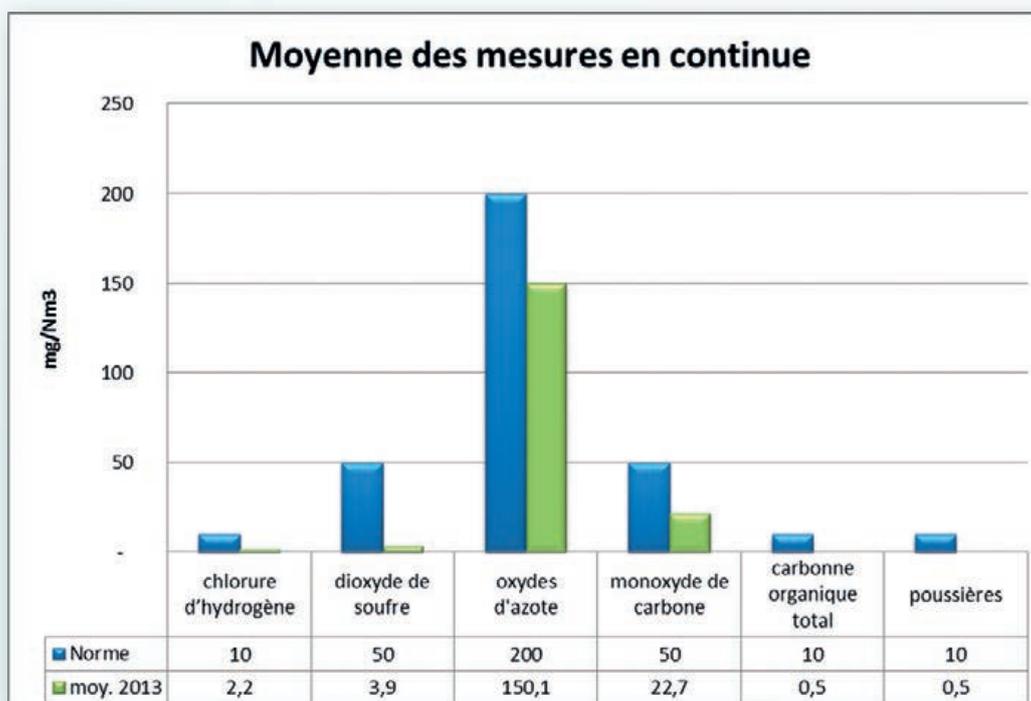
## 5.2.3. Sous-produits de combustion

La quantité de sous-produits de combustion est comparable aux valeurs des années précédentes, avec une légère baisse de la quantité de ferrailles et de REFIOM évacuées.



### 5.2.4. Mesures environnementales

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires, en particulier pour les oxydes d'azote dont le seuil de rejet avait été divisé par deux au 1er janvier 2010.



### 5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

|                            |                         | Normes | 1 <sup>re</sup> mesure | 2 <sup>eme</sup> mesure |
|----------------------------|-------------------------|--------|------------------------|-------------------------|
| <b>Dioxines - furannes</b> | ng /Nm <sup>3</sup> (1) | 0,1    | 0,006                  | 0,045                   |
| <b>Métaux lourds</b>       | mg/Nm <sup>3</sup> (1)  | 0,5    | 0,0848                 | 0,0368                  |
| <b>Cadmium</b>             | mg/Nm <sup>3</sup> (1)  | 0,05   | 0,0036                 | 0,0034                  |
| <b>Thallium</b>            | mg/Nm <sup>3</sup> (1)  |        |                        |                         |
| <b>Mercure</b>             | mg/Nm <sup>3</sup> (1)  | 0,05   | 0,0046                 | 0,0048                  |

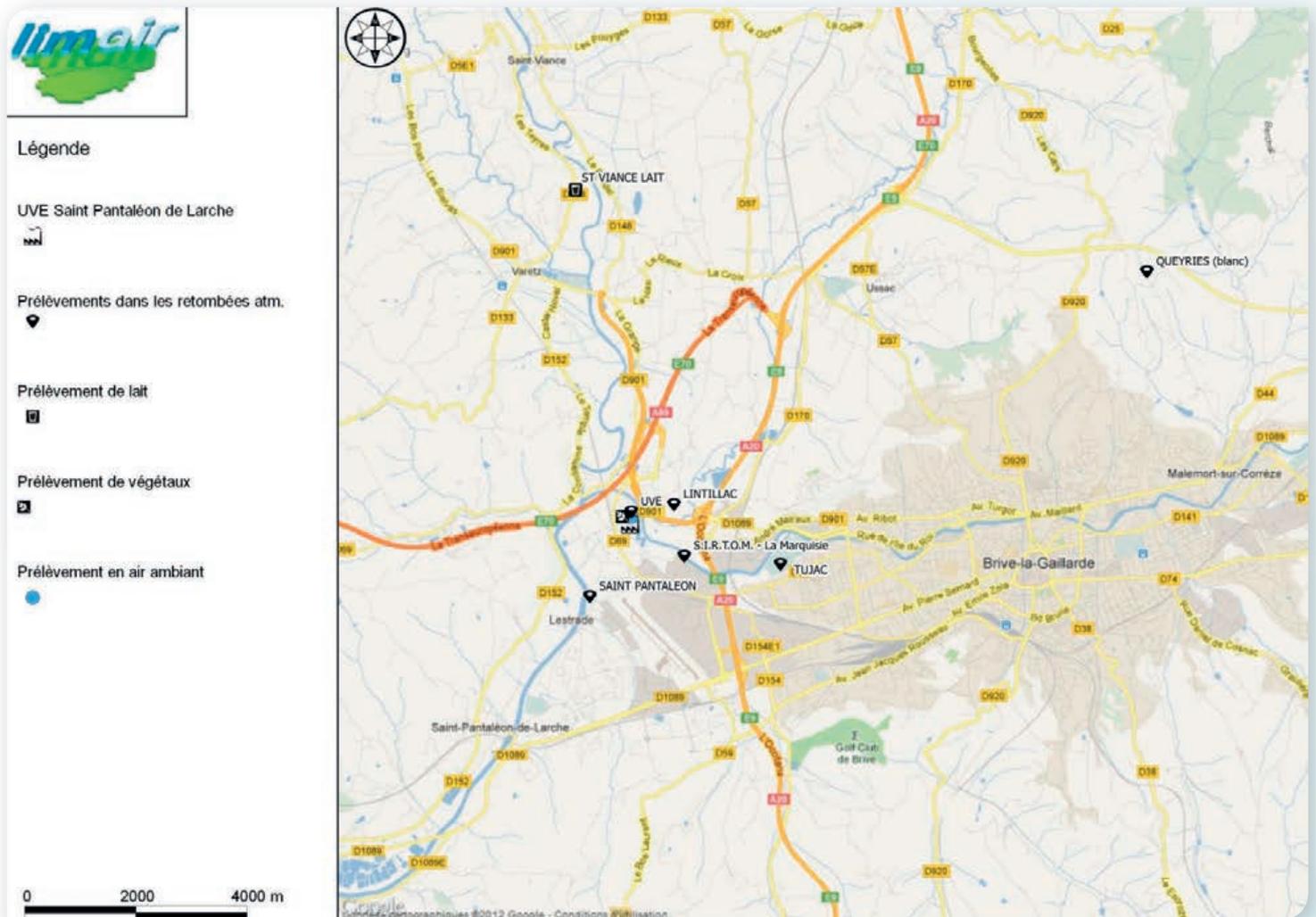
(1) Sur gaz secs à 11 %d'O2

Les mesures ont été effectuées par la société DIOXLAB, respectivement le 29 mai 2013 et le 15 octobre 2013. L'ensemble des mesures est conforme aux limites règlementaires.



## 5.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par LIMAIR. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 17 juin 2013 au 18 juillet 2013 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitaltel a été installé à proximité de l'UVE du 3 au 10 juillet 2013 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



*Implantation des Points de Mesure*

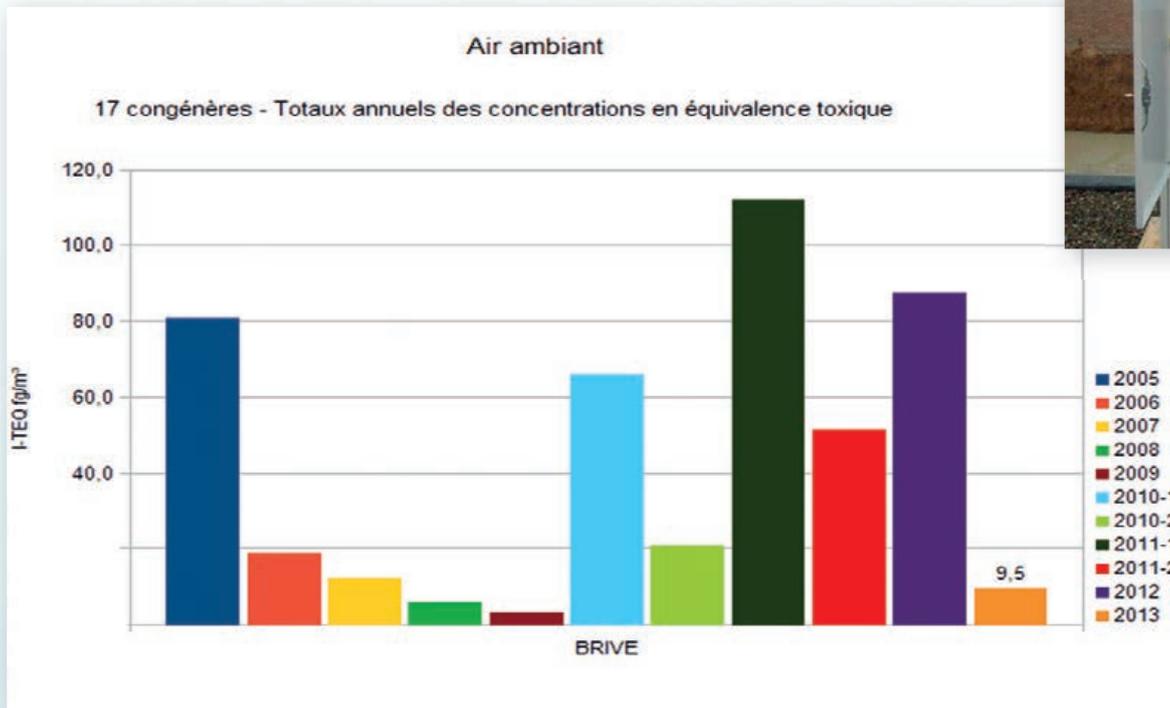
Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

## Mesures dans l'air ambiant

Les résultats d'analyses pour 2013 montrent une diminution par rapport aux années précédentes des concentrations cumulées des 17 congénères en air ambiant, avec une valeur à 9.5 I-TEQ fg/m<sup>3</sup>.

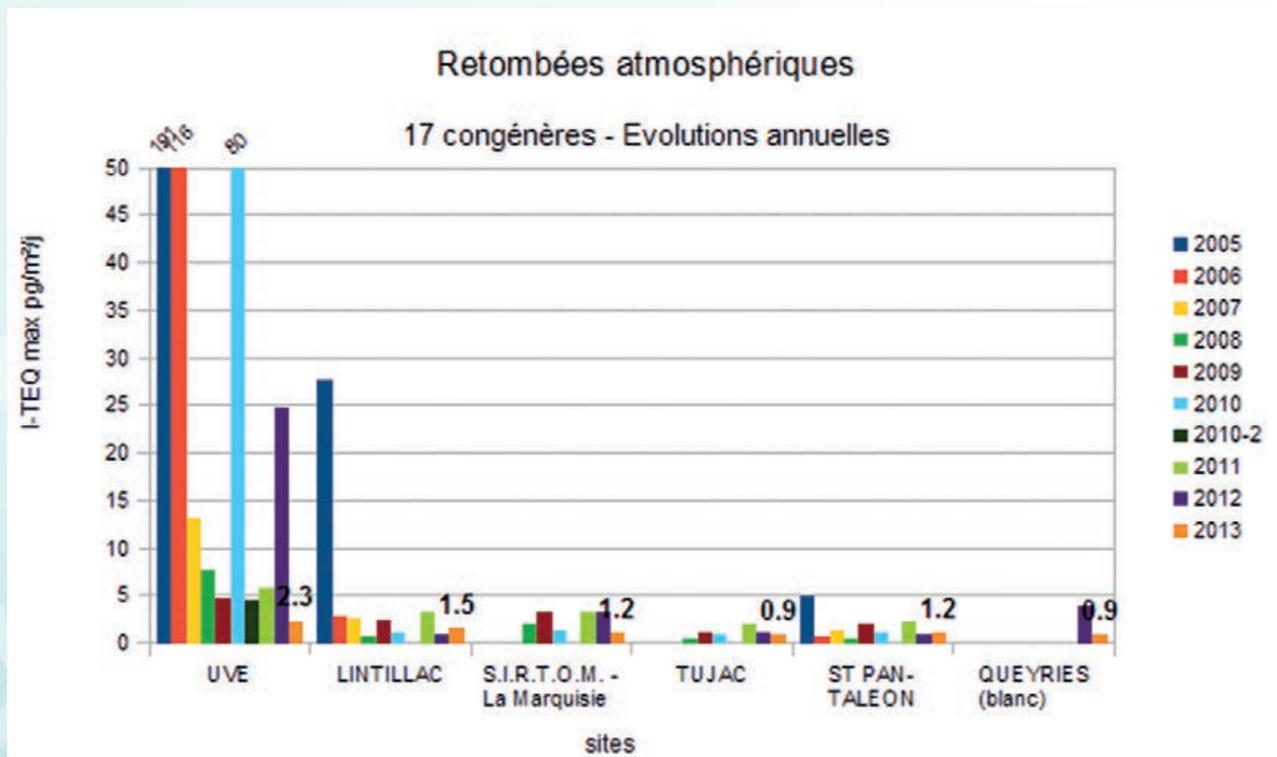


Préleveur d'air ambiant DA80



## Mesures des retombées atmosphériques

L'analyse de l'évolution annuelle du total des 17 congénères recherchés montre que le cumul en équivalence toxique des dioxines/furannes pour 2013 est en replie ou en stagnation par rapport à l'année 2012. La plus forte valeur a été obtenue sur le site en proximité immédiate de l'UVE avec un cumul de 2.3 I-TEQ pg/m<sup>2</sup>/j.



## Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.



### Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG

| Seuil réglementaire | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| 1,75                | 0,26 | 0,31 | 0,29 | 0,51 | 0,17 |

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1er janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

Avec 0,17 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse relevé, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

**À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I TEQWHO pg/g de MG maximum mesuré.**

## Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par Kg de poids corporel et par mois.

Le site d'implantation des choux « exposés » se situe à une centaine de mètres au nord-est de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluantes et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin a été laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.

| Total dioxines + furannes (I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche) | UVE ST PANTELEON DE LARCHE | TEMOIN |
|---|----------------------------|--------|
| Maximum   | 0,019                      | 0,042  |

Les analyses de PCDD/Fs ont été réalisées selon la norme EPA 1613 par HRGC/HRMS.

Avec un total en dioxines et furannes de 0,052 I-TEQ OMS max pg/g de matière fraîche, la recommandation de la CCE n'est pas dépassée sur le site de Saint Pantaléon de Larche.

Il est à noter que les valeurs obtenues sur le site « exposé » sont inférieures à celles obtenues sur le site témoin, dû pour partie au faible ordre de grandeur des résultats de mesures.

## Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Après analyse, la concentration maximale totale est de 0.08 pg I-TEQ / g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ / g de produit.

A titre de comparaison, il a été effectué concomitamment une recherche de PCDD/F dans un miel « commercial » originaire d'un rucher de Saint Yrieix la Perche (Haute-Vienne), dont la teneur maximale totale a été de 0.07 pg I-TEQ / g de produit, soit une valeur très proche de celle obtenue dans le prélèvement à proximité de l'usine.



# 6. LES PROJETS 2014 ET LES PERSPECTIVES

## 6.1. Les projets 2014

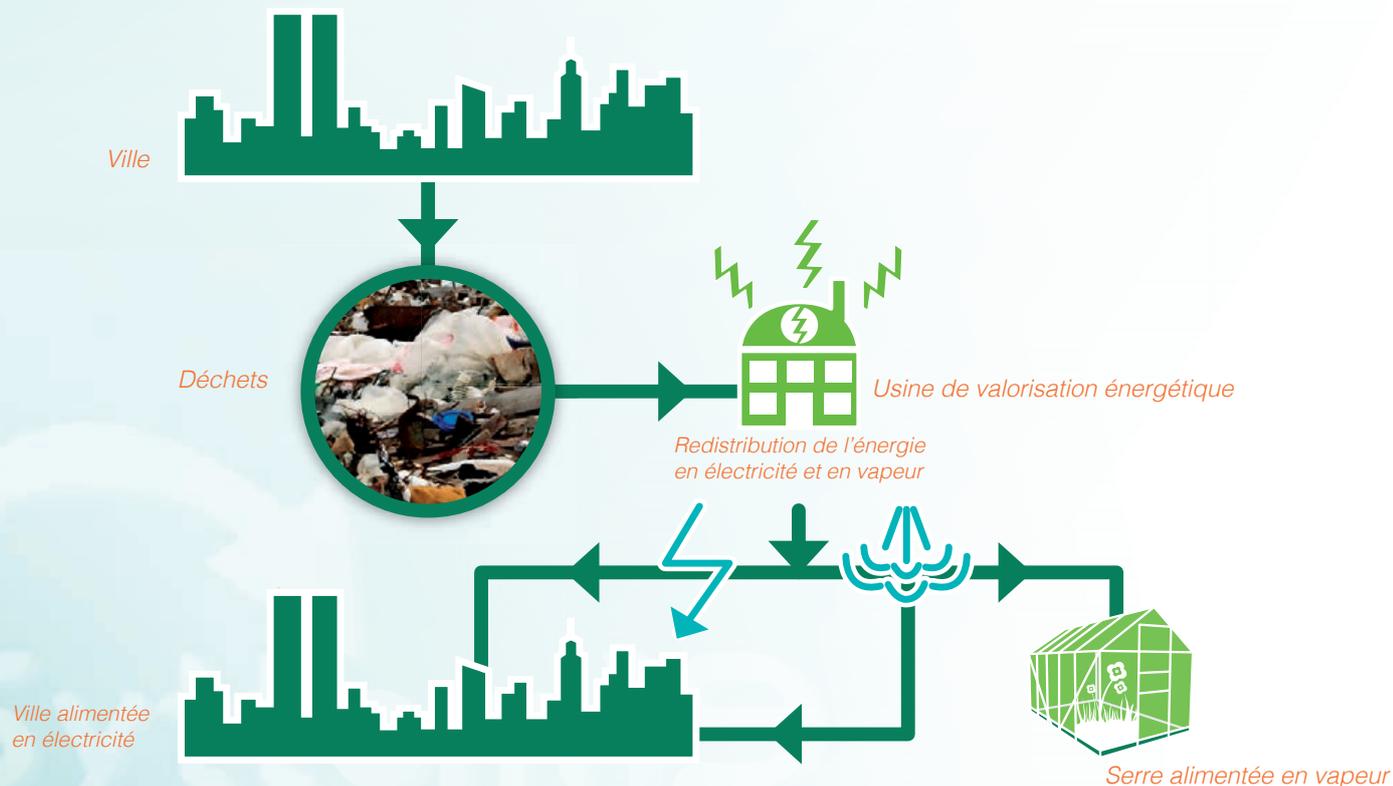
En 2014, des investissements vont être réalisés afin d'optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils concernent :

> La mise en place d'un turbo alternateur pour produire de l'électricité sur L'UVE de Saint Pantaléon de Larche.

> La réhabilitation du centre de tri d'Argentat pour une mise en service au 1er semestre 2014, pour traiter 3 500 t de collecte sélective.

> Le développement de la valorisation énergétique pour utiliser l'énergie fatale des usines de Rosiers d'Egletons et de Saint Pantaléon de Larche, avec en projet l'étude d'un réseau de chaleur sur les terrains de BRIVE LAROCHE et la prévision d'installation de production légumière sous serre chauffée à Rosiers d'Egletons.

> La réalisation d'études pour le devenir des usines de valorisation et les besoins à venir en terme de traitement de déchets.



## 6.2. Les perspectives

---

Les perspectives du SYTTOM 19 s'orientent en priorité sur la protection des éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et la terre. Pour ce faire, le syndicat s'engage sur des axes forts :

### > L'environnement une priorité

- Diminuer les rejets aqueux avec une volonté de tendre vers le zéro rejet
- S'engager pour l'abaissement des rejets atmosphériques avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles (DeNox < à 80mg/Nm<sup>3</sup>)
- Valoriser au mieux l'énergie et les sous-produits de l'incinération.

### > Évoluer pour valoriser plus

- Développement de la valorisation des mâchefers
- Développement du partenariat avec les industriels pour la vente de chaleur
- Accompagnement des collectivités pour valoriser au mieux les produits issus de la collecte sélective.

### > Maintenir un prix stable et uniforme

Le SYTTOM 19 pratique un tarif unique de transport et de traitement, quelle que soit la situation de la collectivité adhérente.

### > Conserver, optimiser et transformer les installations de traitement en place

Les Unités de Valorisation Énergétique et le centre de tri d'Argentat sont des installations permettant de gérer une activité et de l'emploi.

Ces équipements de traitement et de transfert des déchets doivent être utilisés à leur capacité nominale pour garantir les conditions économiques et environnementales optimales. C'est pour cela que la coopération avec les départements voisins (Lot et Cantal) en déficit d'installation de traitement doit être renforcée.

Économiquement, il n'est pas envisageable actuellement d'endetter lourdement ces départements alors que par la forme de coopération interdépartementale, nos installations peuvent accueillir les déchets des départements voisins dans les limites de transports raisonnés.

Cette position s'inscrit dans les réformes de l'intercommunalité et de la prise en compte des bassins de vie.





## Syttom 19

Le Chadelbos - 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél : 05 55 22 61 30 - Fax : 05 55 22 64 10

Email : [syttom19@syttom19.fr](mailto:syttom19@syttom19.fr)

[www.syttom19.fr](http://www.syttom19.fr)